

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 14

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoint* : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

**ACTUALISATION  
DES TARIFS**

**BUDGET DE  
L'ASSAINISSEMENT**

*Etaient représentés* :

*Adjoint* : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame  
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT  
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice  
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

*Etait absent excusé* :

*Conseiller Municipal* : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20161213-DEL20161214-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2017, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2016, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs communaux relatifs à l'assainissement pour l'année 2017.

	<b>TARIFS VOTES</b>
<b>Tarif Assainissement - Participation pour l'Assainissement Collectif P.A.C</b>	
Pour 1 logement inférieur à 120 m <sup>2</sup>	<b>3 735,00 €</b>
Entre 121 m <sup>2</sup> et 140 m <sup>2</sup>	<b>4 146,00 €</b>
Entre 141 m <sup>2</sup> et 160 m <sup>2</sup>	<b>4 559,00 €</b>
Entre 161 m <sup>2</sup> et 180 m <sup>2</sup>	<b>4 968,00 €</b>
Entre 181 m <sup>2</sup> et 200 m <sup>2</sup>	<b>5 380,00 €</b>
Supérieur à 200 m <sup>2</sup>	<b>5 790,00 €</b>
<b>Tarif Assainissement</b>	
Redevance abonnement par semestre et par logement	<b>16,40 €</b>
Redevance par m <sup>3</sup>	
de 0 à 46 m <sup>3</sup>	<b>0,17 €</b>
Plus de 46 m <sup>3</sup>	<b>0,57 €</b>
<b>Tarif "Espaces publics"*</b>	
Redevance abonnement par semestre	<b>1,64 €</b>
Redevance par m <sup>3</sup>	<b>0,17 €</b>
<b>Station d'Epuration : Réception et traitement de matière de vidange</b>	<b>3 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Station d'Epuration : Réception et traitement des boues liquides</b>	<b>5 € / m<sup>3</sup></b>

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

- Adopte l'exposé qui précède,
- Décide de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces tarifs liés au Budget de l'Assainissement et formalisés dans le tableau ci-dessus,
- Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY